



République Française  
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

**D.C.M. 19/2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines.

Étaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et BEAUVAIS Coralie et Messieurs Bruno GARÇON, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, Florian DESCOT, Julien BAILHACHE et Enguerrand JOHANNET.

Était absent excusé : Monsieur Asatur HAKOBYAN qui a donné procuration à Madame Coralie BEAUVAIS

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 14 – nombre de procurations : 1 –  
nombre de votants : 15

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PIGNANT

**Objet : Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

**Vu** la délibération D.C.M. 18/2026 procédant à la création des postes d'adjoint fixant à 3 le nombre de poste d'adjoint,

**Considérant que** dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

**Considérant que** la les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

**Considérant que** si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

**Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;**

DCM 19/2026

**Considérant les listes présentées des membres du conseil municipal souhaitant être adjoint :**

- Liste présentée par Monsieur Gérard PIGNANT comportant Monsieur Gérard PIGNANT, Madame Audrey MACÉ et Monsieur Julien BAILHACHE
- Liste présentée par Madame Marie JOHANET comportant Monsieur Julien BAILHACHE, Madame Marie JOHANET et Monsieur Florian DESCOT

**Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] ..... quinze
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... huit

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                                     | En chiffres                 | En toutes lettres |
| PIGNANT Gérard                                                                                      | 13                          | treize            |
| BAILHACHE Julien                                                                                    | 2                           | deux              |
|                                                                                                     |                             |                   |
|                                                                                                     |                             |                   |
|                                                                                                     |                             |                   |
|                                                                                                     |                             |                   |

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Gérard PIGNANT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Pour extrait certifié conforme  
Prunay-en-Yvelines,  
Le 20 mars 2026  
Le Maire,  
Jean-Louis CHAPART

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.  
- Publiée par affichage à la porte de la Mairie le  
- Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le



DCM 19/2026